

LE 7 MAI 2024

FLASH INFO N°4- ÉLECTIONS EUROPÉENNES : LE POINT SUR L'ACTION FÉDÉRALE.

Les électeurs français seront appelés aux urnes le 9 juin prochain pour désigner les 81 députés qui les représenteront au Parlement européen pendant les 5 prochaines années. À un mois de cette échéance, le présent flash info vise à vous présenter un point sur l'action fédérale déployée depuis le début de l'année dans cette perspective.

À la suite de son adoption par le Conseil d'administration et les Présidents d'unions les 25 et 26 janvier derniers, le document d'interpellation de la FNSPF *Quelles ambitions pour l'Europe en matière de protection civile* a été adressé aux différents candidats aux élections européennes. Il formule 7 propositions clés pour favoriser l'engagement citoyen, promouvoir les échanges de connaissances, l'innovation, l'harmonisation de la doctrine et des formations et renforcer le mécanisme de protection civile de l'Union européenne (MPCU).

Des sollicitations de rendez-vous ont été adressées simultanément à l'ensemble des têtes de listes susceptibles, d'après les intentions de vote, de franchir le seuil de 5% des suffrages exprimés nécessaire pour envoyer des députés au Parlement européen.

Ce cycle de rencontres a été inauguré le 3 mai dernier avec la réception de M. Jordan BARDELLA, tête de liste du Rassemblement national, à la Maison des sapeurs-pompiers de France.

Il se poursuivra le 16 mai prochain avec la venue de M. Léon DEFFONTAINES, tête de liste du Parti communiste français-Gauche unie.

Des accords de principe ont été donnés par les équipes de campagne de Manon AUBRY (La France Insoumise), François-Xavier BELLAMY (Les Républicains), Raphaël GLUCKSMANN (Parti socialiste-Place publique), Valérie HAYER (Renaissance-MODEM-Horizons-Parti radical-UDI), Marion MARÉCHAL (Reconquête !) et Marie TOUSSAINT (Les Écologistes), avec lesquels les rendez-vous sont en cours de programmation.

Par souci de neutralité, d'équité et de respect de la pluralité d'opinions de nos adhérents, ces rencontres se dérouleront selon un format strictement identique comprenant une présentation rapide de la Maison des sapeurs-pompiers de France, un entretien d'une heure avec le président de la FNSPF ou son représentant, une photographie de remise officielle du document d'interpellation fédéral et une interview de trois mêmes questions, publiée sur les réseaux sociaux des sapeurs-pompiers de France.

Parallèlement, la FNSPF poursuit ses actions d'influence au niveau européen.

Dans ce cadre, à l'initiative de la FNSPF et de son homologue allemande, un Sommet des sapeurs-pompiers européens a réuni les organisations représentatives¹ de sapeurs-pompiers de 18 États membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède) ainsi que le CTIF² et la FEU³, les 8 et 9 avril 2024 à Paris.

¹ Fédérations ou associations nationales, structures nationales.

² Comité Technique International de prévention et d'extinction du Feu, association internationale des services d'incendie et de secours.

³ Federation of the European Fire Officers.

La déclaration finale signée entre les parties prenantes définit un socle commun d'actions que les sapeurs-pompiers européens demandent aux institutions de l'UE (Commission, Conseil, Parlement) d'intégrer à l'agenda et de répondre pendant la mandature 2024-2029 afin de préparer et adapter les modèles de protection civile pour leur permettre de répondre aux crises climatiques, sanitaires ou terroristes :

- Adoption d'une directive européenne spécifique à l'engagement citoyen en matière de protection civile pour sécuriser l'activité des sapeurs-pompiers volontaires et renforcer les ressources humaines de protection civile à travers l'Europe ;
- Harmonisation des doctrines opérationnelles, des formations et création d'un programme Erasmus d'échange et de partage des connaissances entre les forces européennes de protection civile ;
- Levée des restrictions réglementaires à la capacité des sapeurs-pompiers à conduire les engins de secours et de lutte contre l'incendie ;
- Poursuite des investissements nécessaires au renouvellement des moyens aériens des Etats membres et au doublement de la flotte européenne de protection civile ;
- Homogénéisation des mesures en faveur des employeurs de sapeurs-pompiers volontaires afin de favoriser leur disponibilité ;
- Promotion de la recherche et de l'innovation, en vue notamment de rendre plus durables et plus écologiques les opérations de protection civile à toutes les phases de gestion des catastrophes ;
- Dispositions concrètes visant à protéger la santé des sapeurs-pompiers face aux risques en intervention (résidus des fumées d'incendie, restriction des PFAS⁴) ;
- Renforcement de la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Prise en compte des besoins opérationnels liés à la lutte contre les événements climatiques extrêmes, notamment à travers l'octroi de dérogations adaptées (exonération des normes « Euro 7 » aux véhicules d'incendie et de secours...).

La volonté partagée de ces 18 organisations, que d'autres ont vocation à rejoindre, est de créer une représentation permanente auprès des institutions européennes pour parler d'une même voix et porter en commun les attentes des sapeurs-pompiers de l'UE.

Le lancement de cette structure, que les fédérations allemande et française de sapeurs-pompiers ont reçu mandat de préparer, sera officialisé lors d'un événement à Bruxelles les 19-21 octobre 2024.

⁴ Substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées.